

OBJET : Renforcement du soutien de la Ville à ses marchés

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2022/108 du Conseil Municipal du 8 décembre 2022 ayant pour objet la mise à jour des tarifs de droit de Places.

Considérant le rôle central des marchés dans l'animation de la vie locale et le soutien à l'économie de proximité,

Considérant la nécessité d'adapter les outils d'action municipale pour renforcer leur attractivité,

Il est proposé au Conseil Municipal de renforcer le soutien de la Ville à ses marchés autour de trois axes :

1. Municipalisation des animations sur les marchés

Avec la dissolution du Comité de Promotion des Marchés (CPM), la Ville assume désormais pleinement l'organisation et le pilotage des animations sur l'ensemble des marchés communaux. Cette reprise permettra de maintenir la proposition d'animations, une coordination directe avec les services municipaux, et enfin une capacité d'adaptation des propositions.

2. Révision des tarifs de droit de place : une baisse ciblée pour soutenir les marchés de semaine

Afin d'encourager la fréquentation des marchés, en particulier ceux de semaine, la Ville adopte une nouvelle grille tarifaire applicable au 1^{er} septembre 2025 :

TARIFICATION DES MARCHES COMMUNAUX	COMMERÇANT ABONNE	COMMERÇANT NON ABONNE
Droit de places en semaine : du lundi au vendredi	1.5 €/mètre linéaire *	1.80 €/mètre linéaire *
Droit de places le week-end : samedi et dimanche	2 €/mètre linéaire *	2,40 €/mètre linéaire *
Droit de place pour les marchés évènementiels : marchés artisanaux, marché de Noël...	1 €/mètre linéaire *	
Droit au raccordement électrique (pour l'ensemble des marchés)	2.50 € par marché	
* Tarifs indiqués par mètre linéaire de façade marchande et par marché		

Elle sera réactualisée au 1^{er} janvier de chaque année sur la base de l'évolution de l'indice des prix des loyers commerciaux.

3. Développement de nouveaux formats de marchés

Fort du succès des expérimentations menées en 2024 et 2025, la Ville souhaite poursuivre les essais de nouveaux formats et diversifier l'offre de marchés :

- Marchés événementiels (marchés artisanaux, de Noël...) qui ont été de belles réussites et pourront progressivement être pérennisés si les résultats satisfaisants sont confirmés.
- Marchés de fin de journée ou marchés saisonniers : testés notamment place Voltaire, ces formats connaissent un réel succès. Après la journée de travail ou la sortie d'école, ces rendez-vous, pour le moment testés à la période estivale, invitent à la détente et à la découverte de bons produits.
- « After marchés » : avec des horaires prolongés, et des propositions complémentaires, ces formats conviviaux seront développés avec les commerçants et partenaires locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, _____, en décide ainsi.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

OBJET : Renforcement du soutien de la Ville à ses marchés

Les marchés de plein air constituent un vecteur essentiel de lien social, de vitalité commerciale et d'animation de l'espace public.

Face à l'évolution des habitudes de consommation et à la concurrence accrue des autres formes de distribution, la Ville entend renforcer son engagement en faveur des marchés communaux.

1. Municipalisation des animations sur les marchés

A la suite de la dissolution du Comité de Promotion des Marchés, la Ville reprend directement l'organisation des animations sur les marchés. Cette municipalisation permettra :

- La poursuite de la programmation d'animations,
- La coordination avec les services municipaux,
- Une programmation régulière et attractive tout au long de l'année.

2. Révision des tarifs de droit de place : une baisse ciblée pour soutenir les marchés de semaine

Par délibération du 8 décembre 2022, la tarification des marchés de plein air a été mise à jour et a permis de clarifier les droits de places pour les marchés de Sotteville-lès-Rouen :

- Réévaluation des tarifs en fonction des prix observés en Seine-Maritime,
- Prix lissé sans distinction entre le 1er ml et les suivants,
- Prix identique pour l'électricité : abonné et non abonné,
- Facturation au réel en fonction des mètres linéaires occupés pour les commerçants volants.

Depuis la nouvelle tarification, il n'a pas été observé de baisse significative de nombre de commerçants sur les marchés : même si certains commerçants se sont désabonnés pour être présents en tant que « volants », le nombre d'abonnés reste stable par rapport à 2022.

Les marchés de semaine sont toutefois soumis à une baisse de fréquentation. Ce constat est national (hors saison) et impacte l'ensemble des marchés de la Métropole Rouen Normandie et plus particulièrement les marchés du lundi et du mardi.

Afin de renforcer l'attractivité des marchés de semaine, il est proposé de :

- Différencier la tarification des droits de place entre marchés de semaine et marchés de week-end,
- Réorganiser le marché du jeudi sur la place de l'hôtel de ville : en concertation avec les représentants des commerçants, le périmètre de marché du jeudi a évolué en début d'année afin de resserrer et dynamiser l'allée centrale du marché. Cette 1^{ère} évolution a été bien perçue par les commerçants. Il est aussi

proposé de poursuivre cette réorganisation avec une mise en consultation d'ici la fin de l'année 2025.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer ainsi la nouvelle tarification du droit de place des marchés :

TARIFICATION DES MARCHES HEBDOMADAIRES COMMUNAUX	COMMERÇANT ABONNE	COMMERÇANT NON ABONNE
Droit de places en semaine	1.5 €/mètre linéaire *	1.80 €/mètre linéaire *
Droit de places le week-end	2 €/mètre linéaire *	2,40 €/mètre linéaire *
Droit de place pour les marchés évènementiels : marchés artisanaux, marché de Noël...	1 €/mètre linéaire *	
Droit au raccordement électrique (pour l'ensemble des marchés)	2.50 € par marché	
<i>* Tarifs indiqués par mètre linéaire de façade marchande et par marché</i>		

La nouvelle tarification sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2025.

Elle sera réactualisée au 1^{er} janvier de chaque année sur la base de l'évolution de l'indice des prix des loyers commerciaux.

3. Développement de nouveaux formats de marchés

Par ailleurs, la Ville a expérimenté en 2024-2025 l'organisation de marchés dits « évènementiels » tels que les marchés artisanaux ou de Noël et les marchés de fin de journée ou encore des « Atfter Marchés ». Au regard du bilan positif, il est proposé de poursuivre ces expérimentations.